

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Novembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GAUDRY Pierre (Pouvoir à GALLAND Ginette), MANIN Gérard (Pouvoir à GEROLT Didier), JACQUET Gérard, COLIN Alain (Pouvoir à DONGUY Roger), DANJEAN Catherine, CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

### BUDGET COMMUNAL 2017 : DECISIONS MODIFICATIVES (AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE)

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2152-62 Installations de voirie	+ 7500.00 €
	C/2184-57 Mobilier	- 7500.00 €

### MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2017 (déduction faite des sommes imputées aux chapitres 16 et 18) et comme matérialisé dans le tableau annexé à la présente délibération faisant apparaître les montants des dépenses ventilés par chapitres et par articles budgétaires.

### MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – VERIFICATION ET FOURNITURE DES EXTINCTEURS DES BATIMENTS COMMUNAUX : RESULTAT DE LA CONSULTATION

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise DESAUTEL – 21600 LONGVIC (Vérification, maintenance à 5 ans, échange standard 10 ans, extincteurs neufs)  
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer le contrat d'entretien correspondant (contrat de maintenance établi pour une durée de 3 ans).

### MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – INSTALLATION D'UN PARAFONDRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE : RESULTATS DE LA CONSULTATION

- a décidé de surseoir à statuer sur ce point pour des raisons techniques (les entreprises consultées ont des diagnostics différents sur les travaux à entreprendre d'où la nécessité de réétudier le dossier).

### IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2017 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de RECTO VERSO – 71500 LOUHANS d'un montant de 1423.33 € HT soit 1816.00 € TTC relatif à l'édition de 1050 brochures du bulletin municipal 2017.  
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

### SINISTRE SUR MENUISERIES ET VITRAGES A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE :

#### ➤ REMBOURSEMENT GROUPAMA (1<sup>er</sup> VERSEMENT DE 3950.64 €) SUITE A ACCEPTATION DU DEVIS DE REPARATION PAR L'EXPERT

- a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 3950.64 €.

#### ➤ VALIDATION PAR LA COMMUNE DU DEVIS DE REPARATION DE L'ENTREPRISE BOURGOGNE ALUMINIUM (D'UN MONTANT DE 4699.97 € HT SOIT 5639.96 € TTC) POUR COMMANDE

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Bourgogne Aluminium – 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE d'un montant de 4699.97 € HT soit 5639.96 € TTC.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

### LOTISSEMENT COMMUNAL « LES GUIBLANCHES III » (SEPT LOTS) : DEFINITION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN AU M<sup>2</sup> APRES ACCEPTATION DE TOUS LES DEVIS

- a décidé à l'unanimité d'engager une réflexion sur le calcul du prix de vente au m<sup>2</sup> du futur lotissement « Les Guiblanches III ».

### REMPLACEMENT DE Madame CARRY Catherine – ATSEM A L'ECOLE DE ROMENAY – A COMPTER DU 01.01.2018 (Suite départ à la retraite) : PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT DIPLOME ATSEM EN CDD A COMPTER DU 11.12.2017

- a décidé à l'unanimité de recruter Mme JOLY Céline en qualité d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) non titulaire à compter du 11.12.2017.

- autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et à signer le contrat s'y rapportant.

### RENOUVELLEMENT AU 01.01.2018 DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL (CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE VIA LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE-ET-LOIRE AUPRES DE CNP ASSURANCES)

- a pris connaissance des échanges en cours avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire sur ce dossier.

**MAISON MEDICALE – LOCATION DES LOCAUX AUX PROFESSIONNELS DE SANTE : AVENANT N°2  
AU BAIL A USAGE PROFESSIONNEL**

- a pris connaissance des éléments et a décidé de surseoir à statuer dans l'immédiat.

**DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. MAZUY Dominique pour des travaux d'isolation thermique extérieure + changement porte d'entrée sur la propriété de M. MAZUY Michel située « 354, Route des Frettières ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. FELUT Sébastien pour la construction d'une piscine 9m x 4m sur sa propriété située « 15, Impasse du Bonheur ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par FREE MOBILE pour l'installation de 3 antennes relais radiotéléphonie Free mobile + 3 faisceaux hertziens + coffret électrique + armoire électrique + clôture de 2m sur la propriété du SIE de la Basse Seille située « Route des Alpes – Vauvriil ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme DUPUPET Maryse pour des travaux de réfection de toiture sur sa propriété située « 138, Chemin du Grand Beaumartin ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. MORIN Pierre pour le remplacement d'une clôture ciment par une clôture métallique sur sa propriété située « 524, Route des Guiblanches ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP PARIS & CORGET pour la propriété de M. MENEVAUT Armand située « Bois d'Autremont ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Yann MACHEREY – Notaire - pour la propriété de la SCI Les Planaises située « 3166, Routes des Alpes ».

**A PRIS CONNAISSANCE :**

- du nouveau devis pour le matériel informatique dans le cadre du Projet Ecole Numérique
- du courrier de réponse adressé au Conseil Départemental de S. et L. dans le cadre du projet de télé-médecine
- du courriel de M. Anthony VADOT concernant la situation du bâtiment du Grainetier
- de la vente aux enchères du bâtiment du Lion d'Or

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

